Les Orientations opérationnelles pour l'agriculture sur les sites du Conservatoire du littoral

2026

En 2026, les terres agricoles couvrent 16 % du domaine du Conservatoire, réparties sur environ la moitié de ses 900 sites. L'agriculture constitue pour le Conservatoire un levier essentiel dans la réalisation de sa mission de préservation de la biodiversité et de valorisation des paysages littoraux. Plus de 1 200 exploitants agricoles, aquacoles ou salicoles sont ainsi conventionnés sur environ 34 000 hectares protégés, dont près de 90% sont des prairies permanentes gérées par le pâturage extensif ou la fauche tardive.

La présente note constitue le document de référence sur la politique du Conservatoire du littoral en matière de gestion des sites agricoles. Elle définit les ambitions de l'établissement sur le sujet ainsi que le cadre stratégique qui oriente ses choix dans la conduite des activités agricoles sur les espaces qu'il protège.

Les Orientation opérationnelles exposées dans cette note sont déclinés sur le terrain dans des conventions d'occupation tripartites, signées entre le Conservatoire du littoral, les gestionnaires et les exploitants présents sur le domaine du Conservatoire, pour encadrer l'exercice de l'activité agricole. Ces conventions dont le cadre contractuel est validé par le Conseil d'administration du Conservatoire, sont adaptées au cas par cas, en lien avec l'exploitant et le gestionnaire du site, en fonction des enjeux propres à chaque site, tels que définis dans le plan de gestion lorsqu'il existe.

Cette note constitue un outil pour la communauté de travail du Conservatoire, y compris les gestionnaires, car elle guide les actions menées sur le terrain en lien avec les exploitants agricoles. Elle contribue également à structurer le dialogue entre l'établissement et ses partenaires du monde agricole. Cette concertation constitue un fondement important de la mise en œuvre des missions du Conservatoire du littoral au titre des articles L.322-1 et L.322-9 du code de l'environnement.

Introduction

Les terres agricoles et le Conservatoire : principes stratégiques

La nature littorale est aujourd'hui plus fragile que jamais

La fragilisation de la nature littorale résulte de plusieurs facteurs. Le changement climatique se traduit par la hausse des températures terrestres et marines, la modification des régimes de précipitation et de vent, l'aggravation des événements extrêmes. Il provoque l'élévation du niveau de la mer et la salinisation des sols. Tous ces phénomènes bouleversent le fonctionnement et les dynamiques des écosystèmes, compromettant la survie de nombreuses espèces, remarquables ou non, également affectées par l'ensemble des facteurs anthropiques qui contribuent à l'effondrement général de la biodiversité. À ces facteurs biophysiques s'ajoute une pression urbaine croissante, amplifiée par le changement climatique qui renforce l'attractivité des littoraux. Cette expansion affecte particulièrement les espaces naturels et agricoles, en menaçant leurs connectivités écologiques.

Par ailleurs, les évolutions sociotechniques du secteur agricole fragilisent également les territoires littoraux. Le nombre d'exploitations diminue au profit de structures plus grandes, plus spécialisées, plus consommatrices d'intrants et d'énergie. Cette intensification des pratiques agricoles peut se révéler préjudiciable à la qualité écologique des espaces agricoles. Parallèlement, on observe une multiplication des délaissés agricoles, ces parcelles étant souvent enclavées dans des zones de plus en plus résidentielles. Cet enclavement complique les circulations des engins et des troupeaux, il est possiblement générateur de conflits de voisinage (traitements, épandages, autres nuisances réelles ou supposées). Ces parcelles sont dès lors souvent abandonnées par les exploitations en voie d'agrandissement, qui préfèrent se replier plus en retrait du littoral, dans des secteurs moins compliqués à gérer et ce d'autant plus que les parcelles délaissées sont de petite taille.

Le rôle des espaces agricoles dans la préservation du littoral

Les espaces agricoles, dès lors que leur gestion est compatible avec les fonctionnalités écosystémiques du milieu, participent du caractère naturel des espaces littoraux mais également de leur identité et valeur paysagère. Cette contribution repose notamment sur leur agrobiodiversité c'est-à-dire le cortège d'espèces domestiques ou sauvages - flore, faune, microorganismes- occupant ces espaces. La richesse et le caractère remarquable de cette agrobiodiversité dépendent des pratiques agricoles et pastorales mises en œuvre ainsi que de l'hétérogénéité paysagère qu'elles génèrent.

Ces espaces jouent également un rôle essentiel dans le maintien des connectivités écologiques à l'échelle des unités littorales, entendues ici comme des unités paysagères cohérentes à l'échelle micro-régionale. En assurant l'intégrité fonctionnelle de ces territoires, ils participent activement à la préservation des écosystèmes. C'est à ce titre que l'achat de terrains agricoles par le Conservatoire fait sens, au regard de la mission centrale de conservation de la nature qui lui a été confiée par le législateur. Le Conservatoire peut même être amené, lorsque cela est nécessaire au maintien d'un ensemble agricole fonctionnel, à acquérir les bâtiments agricoles associés à l'exercice de l'activité.

L'action du Conservatoire en matière agricole doit ainsi répondre à un double objectif : préserver la naturalité des espaces agricoles littoraux en limitant leur dégradation par des pratiques trop intensives et garantir la permanence des connectivités écologiques. Pour y parvenir, une approche coordonnée est nécessaire, articulant plusieurs échelles d'intervention : celle des parcelles, en tant qu'unités de gestion agricole ; celle des sites, correspondant aux unités de gestion écologique ; et enfin celle des unités littorales, qui intègrent à la fois l'écologie du paysage et la dimension patrimoniale des paysages culturels. La question agricole doit ainsi être appréhendée à une échelle territoriale élargie, celle des unités littorales, aujourd'hui cadre structurant de l'action du Conservatoire. Dans cette approche, l'agriculture n'est plus seulement évaluée pour sa capacité à maintenir une biodiversité existante, mais pour sa contribution au fonctionnement écologique global des territoires littoraux. Si l'élevage extensif y occupe une place importante, d'autres formes d'agriculture peuvent également y contribuer, dès lors qu'elles participent aux objectifs de conservation du littoral.

Vers une gestion agricole adaptée aux enjeux écologiques et socioéconomiques de chaque territoire

La gestion agricole joue un rôle fondamental dans le maintien de la qualité écologique et paysagère d'un site, tout autant que dans les représentations sociales locales qui lui sont associées. Pour répondre aux objectifs définis précédemment et intégrer une vision multi-échelles, il est essentiel de croiser les dynamiques écologiques avec les dynamiques socioéconomiques. Les choix concrets opérés sur le terrain seront dès lors toujours contingents des situations locales.

Quel que soit le contexte, l'objectif clef de minimisation des impacts environnementaux justifie de privilégier la mise en œuvre de pratiques agro-écologiques dont l'agriculture biologique. L'agriculture biologique garantit une bonne conciliation entre objectifs de production et

objectifs de conservation parce qu'elle doit impérativement s'appuyer sur la mobilisation de services écosystémiques en lieu et place des intrants de synthèse, et donc veiller à leur maintien au cours du temps, voire à leur amélioration Il est donc logique, chaque fois que cela possible, de privilégier l'inscription des sites agricoles du Conservatoire du littoral dans une démarche d'agriculture biologique, dont la labellisation présente l'avantage d'être contrôlée par un organisme tiers Néanmoins, on ne peut obliger un agriculteur à se convertir sur l'ensemble de sa ferme notamment lorsque le foncier du Conservatoire du littoral est minoritaire. Il semble alors pertinent de construire le projet de contractualisation entre l'agriculteur et le Conservatoire du littoral en s'inspirant des standards des cahiers des charges de l'agriculture biologique sans pour autant vouloir imposer une conversion formelle. Il n'est possible de favoriser cette convergence qu'à la condition que des référentiels agriculture biologique existent. Or, ce n'est pas le cas de toutes les filières propres à l'outre-mer (notamment certaines cultures des jardins familiaux traditionnels créoles ou mahorais : manioc, pois, etc.).

Dans de nombreux cas, l'objectif doit être de conserver les modes de gestion agricoles qui ont historiquement contribué aux particularités et aux qualités écologiques et paysagères du site. Ainsi, les prairies humides ou les landes et parcours littoraux sont les fruits d'une gestion pastorale extensive séculaire. Ces usages doivent donc être privilégiés. Toutefois, les évolutions écologiques et socioéconomiques peuvent conduire à ce que ces pratiques historiques ne puissent se perpétuer. Ainsi, la possibilité d'une gestion pastorale extensive se heurte de plus en plus à la difficulté de trouver des fermes d'élevage « potentiellement candidates », du fait de la disparition de cette activité et/ou de son évolution vers des systèmes dans lesquels l'alimentation animale repose de moins en moins sur le pâturage. De même, les systèmes modernes de culture de la vigne se trouvent confrontés dans certaines régions littorales à des problèmes de déficit hydrique et de salinisation des sols qui compromettent le maintien de cette culture.

Dans de telles situations, où les ''usages historiques'' qui ont produit les agroécosystèmes qu'on entend préserver ne peuvent plus être envisagés, ie Conservatoire encouragera toutes les pratiques visant à éviter le recours à des systèmes techniques allant vers une plus forte intensification (remplacement de prairies permanentes par des cultures annuelles, irrigation systématique…) qui seraient contradictoires avec ses objectifs propres de conservation de la nature et qui, plus généralement, affecteraient gravement les ressources naturelles.

Il conviendra alors de considérer d'autres formes agricoles, y compris très différentes de celles habituelles. Ainsi, l'arboriculture ou le maraîchage peuvent être envisagés sur d'anciennes prairies enclavées de petites tailles, pour peu que le nouvel agroécosystème respecte les principes fondamentaux de conservation : agrobiodiversité élevée ; présence d'infrastructures écologiques telles que les haies favorisant les services écosystémiques de régulation et contribuant à la connectivité écologique à l'échelle de l'unité littorale ; gestion économe de l'eau. De tels projets sont d'autant plus intéressants s'ils s'intègrent aux dynamiques agricoles et alimentaires portées à l'échelle du territoire et s'appuient sur les partenaires locaux de l'établissement, collectivités, SAFER ou organisations professionnelles agricoles.

Dans certains cas, plus rares, il ne sera pas possible de trouver des solutions qui concilient production agricole et conservation de la biodiversité aux différentes échelles. L'option d'une renaturation par la libre évolution peut alors être envisagée. Contrairement aux idées reçues, la friche n'a pas nécessairement une plus faible valeur écologique, surtout si on considère celle-ci dans une perspective de moyen et long terme. Néanmoins, ce type d'évolution suscite souvent des inquiétudes parmi les habitants et les partenaires locaux. Celles-ci tiennent à la fois au risque incendie - qu'il est nécessaire de prendre en compte dans la gestion de ces espaces (en lien avec les obligations légales de débroussaillement) - mais aussi, et parfois surtout, à la crainte d'une perte du caractère productif et de l'identité agricole des sites. Il est donc essentiel d'accompagner ces transitions par une démarche de sensibilisation et de dialogue, permettant d'en démontrer les bénéfices (in)attendus. Cette dimension sociologique est une autre bonne raison de ne pas limiter la réflexion et la construction des projets à l'échelle des parcelles et des sites, mais bien à l'échelle d'unités littorales cohérente qui fassent sens pour le territoire.

Partie I

Les engagements institutionnels

Promouvoir une agriculture favorable au maintien et à la restauration de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques

- **Privilégier l'agriculture biologique (AB) et les autres systèmes agricoles fondés sur l'agroécologie**

L'AB et les autres systèmes agricoles fondés sur l'agroécologie, qui reposent sur les cycles naturels de production et la réduction des intrants constituent des modèles à favoriser. L'AB présente en outre l'avantage de reposer sur un standard national reconnu, permettant d'objectiver et de suivre plus facilement les évolutions des pratiques, contrairement à l'agroécologie qui ne dispose pas, à ce jour, d'un référentiel aussi clairement établi.
Par ailleurs, le Conservatoire encourage l'élevage et la culture de races et de variétés locales et rustiques souvent mieux adaptées aux conditions environnementales des sites et constitutives du patrimoine culturel local.

 - Augmenter les surfaces certifiées en AB

En 2025, les surfaces en agriculture biologique représentent 26% des surfaces agricoles propriété du Conservatoire. Pour augmenter les surfaces en AB, le Conservatoire favorise les candidatures des agriculteurs en AB ou en cours de conversion au moment des appels à projets pour attribuer les terres vacantes. De plus, dans le cadre de la convention agricole qui encadre leurs pratiques sur les parcelles qu'ils occupent, les exploitants en AB se voient appliquer une redevance plus avantageuse que les exploitants en conventionnel.

 - Renforcer le réseau des partenariats avec les structures d'appui au développement de l'agriculture biologique

Le Conservatoire travaille notamment avec la Fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB) avec laquelle une convention de partenariat a été signée fin 2025.Cette convention a pour objectif de favoriser l'interconnaissance et les échanges entre les deux structures, tant au niveau national qu'au niveau local entre les délégations de rivages et le réseau des Groupements régionaux de l'agriculture biologique (GRAB), pour promouvoir l'AB à travers la formation, l'échange d'expériences et l'expertise technique.

- **Rétablir les infrastructures agro-écologiques et le fonctionnement hydraulique naturel des milieux**

La transition vers une agriculture biologique prend du temps : elle intervient souvent au moment d'un changement de génération ou du renouvellement des exploitants en place. En revanche, pour améliorer la biodiversité, il est plus facile de fixer des objectifs d'implantation, de gestion durable et de restauration des infrastructures écologiques, qui impactent moins directement le système de production et de commercialisation de l'exploitant et jouent un rôle clé dans la connectivité écologique des milieux. L'exploitant peut participer à des programmes de plantation et de valorisation de haies, être accompagné dans la reconstruction ou le maintien des dépressions humides, la suppression ou neutralisation des drains, l'aménagement de bandes enherbées ou fleuries et de couverts végétaux permanents, etc.

- **Repenser l'élevage extensif dans la gestion des espaces naturels**

Le pâturage extensif est le modèle agricole dominant sur les terrains du Conservatoire, avec 90% des surfaces concernées. Il est reconnu depuis les années 90 comme étant l'un des moyens de gestion des espaces naturels les plus appropriés au regard

notamment de la mission de protection de la biodiversité, fondatrice de l'établissement.

Il est toutefois nécessaire de ne pas réduire l'approche du pâturage extensif à la seule équation chargement annuel faible + périodes d'exclusion du pâturage + fauche tardive. Ces conditions ne garantissent pas à elles seules le maintien des communautés végétales, d'autant plus dans des temps où le changement climatique accentue les risques d'évolutions indésirables. Il paraît plus que jamais nécessaire de réfléchir aux combinaisons de modes d'exploitation des prairies, c'est-à-dire de croisement saison x chargement instantané x effectif pâturant x technique de pâturage, qui garantissent le maintien au cours du temps de la ressource pastorale et celui des communautés végétales, tout en assurant de façon satisfaisante l'alimentation des troupeaux. Cette approche du pâturage en lien avec les dynamiques des couverts végétaux, dite fonctionnelle, implique de penser à l'échelle de l'ensemble des parcelles constitutives du système de pâturage. Elle doit donc associer très directement les éleveurs concernés. Elle exige des compétences solides, mais pas inaccessibles, qui ne sont toutefois pas toujours disponibles dans les structures de développement agricole avec lesquelles travaille le Conservatoire. Il semble donc nécessaire qu'elles soient développées au sein du Conservatoire et que le Conservatoire se rapproche d'organismes développant une telle expertise, Institut de l'élevage, Réseau Agriculture Durable des CIVAM, réseau Patur'ajust, Fédération des parcs naturels régionaux.

- **Respecter le fonctionnement naturel des marais salés pour les productions halieutiques et salicoles**

 L'exploitation des marais dédiés aux productions halieutiques et salicoles doit respecter leur fonctionnement naturel. L'équilibre écologique du milieu doit être préservé en évitant toute intervention susceptible d'en altérer la structure et le fonctionnement :
 - Le recours aux systèmes de pompage artificiels est exclu (sauf nécessité correspondant à la phase de purification pré-commercialisation) ;
 - Le surcreusement des bassins, le nourrissage artificiel ou l'usage de traitements modifiant la qualité des eaux sont interdits ;
 - Les milieux annexes, tels que les bassins ou canaux d'alimentation, les chenaux adjacents ainsi que les digues internes doivent être préservés ;
 - La forme des marais existants doit être conservée, en limitant si possible l'élargissement des digues interne, la simplification de la forme des marais et le regroupement des bassins ;
 - Lors des travaux de curage, le principe « vieux fond – vieux bords » doit être respecté pour permettre une meilleure connexion entre le milieu aquatique et les berges.

- **Encadrer l'apiculture au profit des pollinisateurs sauvages** *(Cf. principes d'action sur pollinisateurs sauvages – CA 2018)*

 Le Conservatoire a validé en Conseil d'administration en juin 2018, des mesures en faveur de la protection des pollinisateurs sauvages au regard notamment de la compétition qui existe avec l'abeille mellifère élevée par les apiculteurs professionnels comme amateurs. Ces mesures ont été prises sur la base d'une étude scientifique conduite par l'INRAE d'Avignon. Elles portent sur la régulation des nouvelles installations apicoles, la définition d'un réseau de sites protégés, exempt d'apiculture et la mise en place de mesures de gestion en faveur de la restauration d'habitats et de milieux favorables aux pollinisateurs sauvages.

 L'établissement participe activement, au sein d'un partenariat avec Réserves Naturelles de France et les Conservatoire d'espaces naturels, à la mise en œuvre des actions du Plan National « Pollinisateurs » (2021-2026) et poursuit ses actions dédiées dans le cadre du futur Plan National de Restauration de la Nature, en cours d'élaboration.

Par ailleurs, en Outre-mer, les interactions entre les pollinisateurs indigènes (parmi lesquels les abeilles mélipone) et les espèces d'abeilles introduites dont l'abeille dite « africanisée » qui s'est répandue en Guyane dans les élevages mais aussi en milieu naturel, restent encore insuffisamment documentées. Cette situation appelle à la vigilance dans l'examen des autorisations d'installation accordées aux apiculteurs, vu les risques de compétition avec les populations de pollinisateurs indigènes et de perturbation des dynamiques naturelles mais aussi les enjeux de sécurité du public, l'abeille « africanisée » étant particulièrement agressive.

- **Envisager des systèmes agricoles innovants**
 Les transformations en cours des agricultures littorales et des conditions d'exercice de celles-ci (changement climatique, accentuation de la pression urbaine…) obligent désormais à imaginer d'autres usages agricoles des terrains du Conservatoire que ceux existant localement jusqu'ici. Le Conservatoire est également conduit, dans certaines situations, à intervenir sur des terrains agricoles ayant été cultivés de manière intensive, auquel il convient de redonner une plus grande naturalité (cas des interventions dans les baies algues vertes). Aucune option innovante ne doit être négligée, dès lors que soient respectées certaines conditions : conduite en agriculture biologique ou selon des pratiques agroécologiques ; installations d'infrastructures écologiques permettant d'accroître la diversité fonctionnelle ; évaluation a priori de la contribution à la qualité écologique des terrains intégration dans une réflexion à l'échelle de l'unité littorale permettant de garantir les connectivités écologiques. Sans oublier, bien sûr, de considérer la viabilité économique de tels usages innovants.
 C'est dans cette même optique qu'il convient de considérer les projets de cultures « pionnières » dans des secteurs où le climat permet dorénavant d'en envisager l'implantation, pour lesquels le Conservatoire est de plus en plus sollicité. Par exemple, on peut citer des demandes de plantation de vignes en Bretagne ou de guayule pour la production de latex naturel en Occitanie. L'innovation autour de projets comme celui de la culture de Guayule jusqu'alors non présente sur le territoire français doit cependant être approuvée et encadrée par la communauté scientifique.

Anticiper les conséquences du changement climatique sur l'agriculture littorale

- **Accompagner les exploitations et les territoires face à la montée de la mer et aux évolutions du littoral**
 Sur les littoraux, les conséquences du changement climatique - au premier rang desquelles l'élévation du niveau de la mer, la salinisation des terres et les épisodes de submersion associés, se conjuguent à la pression d'urbanisation et artificialisation des territoires. Ces phénomènes dont l'intensité va s'accroitre dans les années à venir, contribuent au recul de l'agriculture littorale. Pour ce qui est de la submersion, presque 40% des surfaces agricoles protégées par le Conservatoire, soit 13 000 ha, sont soumises à un aléa de submersion moyen à fort et risquent de se retrouver sous le niveau de la mer d'ici un siècle.

 Le renforcement des connaissances est un préalable pour objectiver les phénomènes impactant l'agriculture, tels que la remontée du biseau salé, la submersion, l'érosion ou encore le comblement sédimentaire. Des études scientifiques, prospectives, à différentes échelles de temps et d'espace, doivent permettre de sensibiliser les acteurs et d'éclairer les décisions à prendre. Les projets européens Life ADAPTO+ (2024-2029, piloté par le Conservatoire du littoral et Interreg MANABAS (2022-2027) auxquels le Conservatoire du littoral participe, mais aussi les études réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du PNACC Agriculture (action 36-2 : Lancer une étude sur les conséquences de la montée du niveau de la mer pour l'agriculture.), contribuent à l'amélioration de ces connaissances. Le partage des connaissances avec les partenaires locaux est essentiel pour aborder les questions d'adaptation des usages et de gestion évolutive des espaces agricoles littoraux.

Ces travaux permettent notamment d'envisager les questions de relocalisation des activités agricoles que ce soit sur le littoral ou dans l'arrière-pays, en aidant les élus et habitants à se projeter dans une temporalité longue et en donnant du sens à des projets de territoire. Dans ce contexte, le rôle du Conservatoire consiste moins à diriger qu'à impulser, accompagner et co-construire, avec les agriculteurs, les collectivités et les autres acteurs concernés, notamment la SAFER, des projets agricoles territoriaux cohérents.
Si les terrains du Conservatoire sont de plus en plus exposés aux submersions, à la salinisation et aux aléas climatiques, l'acquisition à moindres coûts, de terres au plus proches du rivage, dont la vocation agricole est compromise, peut néanmoins présenter un intérêt pour maitriser la transition de ces espaces vers davantage de naturalité.

Ces évolutions et l'incertitude autour de leur temporalité, doivent être intégrées dans les modèles contractuels. Les conventions conclues avec les exploitants doivent être adaptées sur le plan juridique afin d'intégrer la notion de risque liée à la dynamique des milieux et de tendre vers une gestion adaptative et évolutive des usages agricoles. Le Conservatoire ne saurait être tenu responsable du changement de nature des milieux agricoles, résultant des effets du changement climatique.

Enfin, l'adaptation des systèmes en place et l'exploration et l'expérimentation de nouveaux systèmes agricoles mieux adaptés aux contraintes du littoral sont essentielles. Sur les territoires particulièrement exposés avec un niveau de risque de submersion accru, l'extensification des usages est une priorité pour diminuer l'impact sur les productions lors des épisodes de submersion. Le pâturage est en ce sens mieux adapté que les cultures. En parallèle, le développement d'alternatives, comme, par exemple, la culture de la salicorne, des cultures marines, du quinoa, de l'aloe vera, ou encore le remplacement de l'élevage bovin par l'élevage ovin, doit être envisagé car il va dans le sens d'une adaptation aux nouvelles conditions climatiques. Ces expérimentations, menées dans une logique de démonstration et d'exemplarité, permettront de mieux accompagner les acteurs locaux et d'initier d'éventuelles nouvelles filières.

- **Positionner l'agriculture comme rempart au risque incendie dans les secteurs vulnérables**
 Avec les changements climatiques, le risque incendie s'intensifie, en particulier dans les territoires méditerranéens, les plus exposés et en voie d'aridification. Certaines pratiques agricoles peuvent contribuer à la prévention du risque en limitant la propagation du feu. La culture de la vigne en Méditerranée, ou encore le pâturage extensif, en maintenant des espaces ouverts sont des solutions efficaces, en place de longue date. Depuis peu, le Conservatoire réfléchit à introduire une agriculture « tampon » autour des aménagements sensibles (aires de stationnement, chemins d'accès…) et secteurs habités qui ne font aujourd'hui l'objet que de débroussaillage réglementaire sans réelle prise en compte des enjeux liés à la biodiversité.

- **Adapter les projets agricoles à la disponibilité de la ressource naturelle en eau**
 La question de l'accès à la ressource en eau est aujourd'hui majeure dans un contexte de changement climatique marqué par une raréfaction de cette ressource et une hausse des besoins en eau en agriculture liée à l'augmentation des températures. Les territoires se structurent pour préserver la ressource et répondre aux enjeux économiques et au besoin des agriculteurs.
 Les aménagements hydrauliques comme les retenues collinaires ou ceux liés à la Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) se développent et dans le même temps le rôle des Associations Syndicales Autorisées (ASA) en hydraulique agricole se renforce dans certains territoires où les enjeux d'accès à l'eau pour l'irrigation deviennent plus pressants. Ces structures permettent une gestion collective et équitable de la ressource mais leur fonctionnement peut entrer en contradiction avec les objectifs du

Conservatoire. Si elles ne disposent pas de compétence en matière de politique ou de développement agricole, les infrastructures d'irrigation collectives qu'elles exploitent ont des implications sur les systèmes agricoles développés et les usages de l'eau. Leur fonctionnement peut, dans certains contextes, entrer en tension avec les objectifs du Conservatoire, de sobriété hydrique, d'adaptation au changement climatique et de préservation des fonctionnalités écologiques des sites. Pour autant, le Conservatoire ne peut pas s'opposer à ce que les agriculteurs de son domaine aient accès, au même titre que leurs voisins, aux dispositifs d'irrigation collectifs.

En outre, la réutilisation des eaux usées traitées présentée comme une solution alternative pour l'irrigation agricole, pose la question de la qualité des eaux déversées dans le milieu naturel. Cette possibilité doit faire l'objet d'une étude avant d'être appliquée.

L'action de l'établissement doit davantage se concentrer sur un usage raisonné de la ressource, conformément aux recommandations du Conseil Scientifique.
L'irrigation, qui vise à éviter les aléas des précipitations et réguler l'apport en eau pour maintenir la production agricole, ne doit pas être utilisée pour pallier un manque structurel en eau. Elle peut cependant être envisagée sous certaines conditions :

- L'utilisation de l'eau ne doit pas entrer en conflit avec le maintien des qualités naturelles d'espaces voisins.
- L'irrigation, sauf situation exceptionnelle à évaluer au cas par cas, ne doit pas nécessiter la construction de nouveaux forages -, mais peut provenir d'un réseau déjà existant, à étendre le cas échéant à condition que les travaux nécessaires à amener l'eau sur les parcelles n'entrainent pas de dommages au site, et qu'ils ne soient pas à la charge du Conservatoire.
- L'irrigation doit s'intégrer dans un projet global d'adaptation au manque d'eau, basé sur une gestion sobre de la ressource, tout en favorisant l'augmentation de la biodiversité sur l'exploitation (par exemple, à travers le choix et l'association d'espèces, le paillage, la couverture des sols et l'agroforesterie).
- L'irrigation doit concerner des cultures prioritaires pour la souveraineté alimentaire et l'alimentation humaine.

Contribuer au développement de l'agriculture au service des territoires et de la valorisation des paysages

- **S'engager dans l'appui à l'agriculture de proximité**
 La fonction nourricière de l'agriculture en lien avec la priorité nationale affichée pour la souveraineté alimentaire et le développement de l'agriculture de proximité devient une préoccupation de premier rang dans les territoires.

 Le Conservatoire, en tant que propriétaire, peut être sollicité par les collectivités pour contribuer à la mise en place de projets alimentaires territoriaux (PAT), qui ont souvent d'abord vocation à alimenter la restauration collective. A ce titre, l'opportunité d'implanter sur des terrains du Conservatoire des cultures maraichères peut légitimement être envisagée, dès lors que ces projets intègrent les principes de l'agroécologie et les exigences de protection de la naturalité et d'intégration paysagères des cultures propres à l'établissement. Le Conservatoire met aussi en avant les filières d'élevage parfois moins valorisées dans ce type de dispositif. Les systèmes basés sur une valorisation locale de la viande et des produits laitiers et autres sont privilégiés par le Conservatoire, par rapport à ceux qui correspondent à des filières d'exportation hors du territoire.

 Au-delà de cette capacité à répondre aux attentes des territoires, le positionnement du Conservatoire traduit une réalité plus structurelle : le modèle agricole compatible avec sa mission de protection, ne correspond que marginalement au modèle agricole

dominant en Europe aujourd'hui. Il repose le plus souvent sur des systèmes diversifiés, peu intensifs et fortement ancrés dans les territoires, dont l'équilibre économique dépend étroitement de circuits de commercialisation de proximité. Dans ce contexte, l'action agricole du Conservatoire ne peut plus être pensée à la seule échelle de ses terrains, mais doit s'inscrire dans une logique territoriale et partenariale, afin de favoriser, aux côtés des acteurs locaux, le développement de formes d'agriculture conciliant ses exigences écologiques et les ambitions de qualité alimentaire et développement local portées par les territoires.

Pour les territoires insulaires, en métropole comme en outre-mer, ainsi que pour les territoires ultra-marins, y compris non insulaires comme la Guyane, le besoin d'autonomie alimentaire et de réduction de la dépendance aux importations est particulièrement marqué. Le Conservatoire s'inscrit dans cette démarche globale d'approvisionnement alimentaire local en accompagnant les projets agricoles en fonction des spécificités et besoins des territoires.

- **S'inscrire dans les politiques publiques, notamment celles en faveur de la préservation de la ressource en eau**

Le Conservatoire du littoral peut être sollicité pour venir en appui aux priorités nationales et régionales de préservation de la ressource en eau. En Bretagne, il participe activement au plan de lutte contre les algues vertes mené par l'État, la Région, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les collectivités. Ce plan repose sur un programme d'actions combinant acquisition foncière sur sept « baies prioritaires » et amélioration des pratiques agricoles, dans une logique d'agroécologie et de réduction des fuites azotées

Autre exemple, autour du lac de Madine (Grand Est), important réservoir d'eau potable pour la région de Metz, le Conservatoire acquiert des parcelles cultivées en vue de leur conversion en prairies extensives, afin de préserver durablement la qualité de la ressource.

- **Intégrer les activités agricoles dans le paysage des territoires littoraux**
 - Préserver l'identité paysagère et culturelle des territoires

Les activités agricoles, aquacoles et salicoles façonnent depuis des siècles l'identité culturelle, paysagère, économique et sociale des territoires littoraux. Elles participent à la structuration des paysages et témoignent des usages traditionnels. Le Conservatoire du littoral intervient pour préserver ces activités et les paysages associés, la vigne sur le pourtour méditerranéen, les marais ostréicoles de la façade atlantique, les étangs piscicoles des lacs de l'est, l'élevage sur la corniche basque, etc.

 - S'assurer de l'esthétique des aménagements agricoles

En plus d'être exigeants sur le plan écologique, les projets agricoles doivent être esthétiquement convaincants. Le bénéfice écologique ne peut être dissocié de l'impact paysager du projet, d'autant plus que les sites du Conservatoire sont des espaces d'exception, ouverts au public, dont la surface est marginale à l'échelle du territoire français. Il est donc légitime d'y encadrer des usages de façon à maintenir le caractère souvent remarquable et unique de ces sites, généralement lié à une approche sensible et patrimoniale à conserver.

A ce titre, l'installation de serres tunnels, fréquemment associée aux projets maraîchers, doit faire l'objet d'une attention particulière. Leur autorisation doit être évaluée et arbitrée au cas par cas, en fonction des particularités de chaque projet. Le choix des matériaux et l'absence de co-visibilité sont des critères indispensables à prendre en compte dans l'examen du projet

De même, le Conservatoire s'oppose au développement de l'agrivoltaïsme et autres infrastructures énergétiques sur les parcelles exploitées. L'implantation de ce type d'aménagement entre en contradiction avec la mission de préservation des paysages littoraux et de lutte contre l'artificialisation et perturbe les dynamiques naturelles.

Participer au maintien des terres agricoles menacées par l'artificialisation ou la déprise

- **Nouer des alliances pour protéger le foncier agricole**
 La valorisation financière des terres agricoles littorales est considérablement plus faible que ce que permettraient d'autres usages, en particulier la construction. Parallèlement, les évolutions démographiques et sociologiques des littoraux, qui s'apparentent de plus en plus à des espaces urbains, ont une double conséquence : les conditions matérielles (circulation de plus en plus dense ; enclavement des parcelles dans des espaces essentiellement résidentiels…) compliquent fortement l'activité agricole ; celle-ci est de plus en perçue comme génératrice de nuisances (bruit, odeurs…). Tous ces facteurs fragilisent l'agriculture, qui régresse sur tous les littoraux. Dans certains cas, le Conservatoire peut être amené à intervenir pour protéger le foncier agricole du développement urbain, sans autre justification préalable (naturalité remarquable ; qualité paysagère etc.). A terme, les règles habituelles de gestion des propriétés du Conservatoire s'appliqueront comme ailleurs. Dans de telles situations, l'appui des collectivités territoriales et des SAFER est indispensable. La constitution de partenariats avec les SAFER en région et la FNSAFER au niveau national est essentielle pour agir de concert sur la préservation du foncier agricole et soutenir des projets qui font sens pour les territoires, en intégrant par exemple des dimensions d'alimentation locale. La proximité de bâtiments agricoles est souvent une condition nécessaire à la réalisation de ces projets. Des alliances avec des porteurs de projets type Terres de liens, à même d'acquérir le bâti à la place du Conservatoire dont ce n'est pas la mission première sont à construire.

- **Initier et soutenir des projets de reconquête agricole dans les secteurs menacés de déprise**
 Le Conservatoire participe au maintien des pratiques agricoles sur les territoires en déprise. Il est notamment un acteur central dans le maintien de l'élevage extensif en zones humides, qui présente des contraintes d'exploitation fortes. Il s'investit également dans des secteurs en déprise agricole comme ceux des landes de Vassivière (création en cours d'un groupement pastoral) et des gorges du Verdon pour maintenir l'économie locale sur ces territoires isolés (développement de l'accueil à la ferme et de l'agrotourisme). Il contribue à redynamiser des micro-filières en déprise en coordonnant les interventions foncières et en impulsant une dynamique de projet sur les territoires. C'est le cas dans le Médoc dans les marais de Neyran, avec le retour de l'ostréiculture ou encore en Outre-mer comme à La Réunion, à Ste Rose avec l'essor de la vanille bourbon et en Guadeloupe dans les Monts Caraïbes avec la remise en culture de parcelles anciennement exploitées.

Engagements propres à l'Outre-mer

Ces engagements viennent en complément des principes précédemment développés, qui s'appliquent également aux territoires d'Outre-mer et portent sur les enjeux propres à ces territoires.

- **Lutter contre le développement d'îlots agricoles illégaux à Mayotte et en Guyane**
 L'agriculture, s'étend de plus en plus sur les terrains du Conservatoire de Mayotte et de Guyane, généralement aux dépens d'espaces forestiers, sans autorisation préalable. Au-delà de leur caractère illégal, ces pratiques contribuent à la dégradation des milieux naturels en favorisant l'érosion et le lessivage des sols, le mitage des espaces et la dégradation des écosystèmes, jusqu'en mer avec par exemple l'atterrissement du lagon à Mayotte. Le Conservatoire du littoral, en partenariat avec les autorités locales, souhaite d'une part intensifier ses actions pour endiguer l'extension illégale des secteurs dédiés à l'agriculture et d'autre part, travailler sur les secteurs où l'agriculture se justifie, avec les communautés en place pour améliorer les pratiques agricoles.

- **Développer l'encadrement des pratiques agricoles des jardins familiaux traditionnels créoles et mahorais**
 - Mettre en place un cadre pour la gestion agricole

Les jardins créoles et mahorais ancrés dans les cultures locales, occupent une place importante sur les terrains du Conservatoire. En Guadeloupe, on compte plus de 500 occupants de jardins créoles qui se répartissent principalement sur les sites suivants : Pointe à Bacchus (Petit-Bourg), Rivière Salée – Golconde (Les Abymes), Perrin – Gressier – Babin (Morne-à-l'Eau), Marie-Thérèse et Welch – Bois Fermé (Sainte-Rose). Compte tenu du grand nombre d'occupants, le conventionnement individuel apparaît difficile à soutenir. Une solution consisterait à encourager des formes d'organisation collective des agriculteurs, qui pourraient servir de relai pour le Conservatoire dans dialogue avec les usagers. En outre, cette organisation devrait s'inscrire dans un dispositif plus large d'animation agricole, associant les gestionnaires ou partenaires techniques, indispensables pour assurer la diffusion, le suivi et l'évaluation des pratiques mises en œuvre.

- Définir les activités agricoles à favoriser, dans le respect des pratiques locales

À Mayotte, l'agriculture sur les terrains du Conservatoire, est quasiment exclusivement une agriculture vivrière, qui constitue un moyen de subsistance essentiel pour les agriculteurs et leur famille et aussi parfois leur seule source de revenu. Aujourd'hui centrée sur la production de bananes et de manioc, l'agriculture est peu diversifiée et surtout associée à la coupe systématique des arbres qui gagneraient à être intégrés dans le processus de production, comme en agroforesterie. De plus, la production s'accompagne de la construction de *bangas* sur site pour stocker le matériel agricole et de puits pour accéder à l'eau douce pour irriguer et dont le développement doit être maitrisé.

En Guadeloupe et en Martinique, en dehors des cultures à grande échelle de cannes à sucre et de bananes, relativement peu présentes sur les terrains du Conservatoire, les « jardins créoles » occupent une place plus ou moins importante selon les secteurs. Ces jardins familiaux qui ont une vocation d'autosuffisance alimentaire et de compléments de revenu, se composent suivant les cas, de maraîchage, d'un animal « au piquet » et de cases à cochons, construites de manière artisanale. La majorité des usagers de ces jardins ne sont pas des professionnels et ne possèdent pas le statut d'agriculteur. Les objectifs actuellement identifiés en termes d'encadrement des pratiques, sont les suivants :

- résorber progressivement, les parcs à cochons qui posent des problèmes à la fois sur les plans sanitaire et environnemental et qui constituent des « points noirs » paysagers ;
- réguler les constructions de cabanons individuels pour le stockage du petit matériel agricole ;
- rationnaliser l'aménagement des voies d'accès ;
- mutualiser les abris pour animaux dès lors qu'ils sont nécessaires ;
- mettre en place des règles concernant l'installation de réservoirs d'eau et l'usage de la ressource ;
- construire un cahier des charges propre aux cultures tropicales.

Valoriser les productions patrimoniales sous couverts forestiers, à forte valeur ajoutée

Le Conservatoire accompagne le maintien et le développement de cultures et productions patrimoniales à forte valeur ajoutée économique, culturelle et environnementale, associées à des systèmes agroforestiers.

La culture de la vanille de sous-bois sur la côte est de La Réunion en constitue un exemple emblématique. Elle contribue au contrôle des espèces exotiques envahissante, tout en respectant la régénération de la strate arborée et la biodiversité associée. Elle constitue également une culture à haute valeur ajoutée, complémentaire

au palmiste, qui confère un complément de revenu significatif pour les producteurs, majoritairement amateurs et pluriactifs.
Des logiques similaires se retrouvent dans d'autres territoires ultramarins, avec la vanille en Guyane et en Guadeloupe, le cacao en Guyane, les vergers traditionnels à Mayotte sur l'îlot M'Tsamboro.

Développer les partenariats avec les professionnels de l'agriculture et les organismes de recherche en faveur de pratiques agricoles durables

- **Collaborer avec les instituts de recherche pour développer et tester des pratiques agricoles innovantes et durables**
 Dans le contexte actuel, marqué par les changements globaux et l'urbanisation croissante des territoires littoraux, le maintien d'une agriculture sur ces espaces nécessite l'invention de nouveaux modèles, tenant compte à la fois des profondes transformations des espaces littoraux et des exigences de la mission du Conservatoire. Les questions de recherche, de développement agricole et de politiques publiques associées ont une influence majeure sur le devenir des agricultures littorales. Bien que ces domaines dépassent ses prérogatives directes, le Conservatoire peut contribuer à l'émergence de ces nouveaux modèles agricoles résilients en mettant ses terrains à disposition comme laboratoires d'expérimentation pour des recherches appliquées. C'est notamment le cas dans le cadre du projet européen en cours ADPATO + à travers lequel le Conservatoire affirme ainsi son engagement en faveur de l'innovation agricole, en particulier dans les secteurs exposés aux submersions qui doivent repenser leur vocation et leur fonctionnement agricole. Ces collaborations peuvent également permettre d'explorer les dimensions sociales et comportementales des transitions agricoles, afin de mieux comprendre les facteurs d'adhésion ou de résistance aux changements de pratiques.

- **Ouvrir le réseau des partenariats professionnels agricoles au-delà des chambres d'agriculture**
 Le Conservatoire dispose de plusieurs conventions de partenariats avec les chambres d'agriculture à l'échelle départementale et même régionale, comme en Normandie. Un approfondissement de cette démarche de coopération pourrait justifier la conclusion d'une convention de partenariat au niveau national avec Chambre d'agriculture France. Ces partenariats sont incontournables pour favoriser l'interconnaissance et les échanges notamment sur les plans technique et juridique mais aussi pour cultiver le dialogue avec les professionnels de l'agriculture. Le Conservatoire souhaite également diversifier ses partenaires pour monter en compétence sur des sujets spécifiques comme l'augmentation des surfaces en AB sur son domaine ou le perfectionnement de son approche du pâturage extensif et ouvrir son réseau à l'ensemble des acteurs impliqués dans la transition agroécologique tels que les GRAB, les CIVAM, Terres de liens, le réseau Patur'Ajust, etc.

Partie II

Déclinaison des engagements institutionnels selon les principaux milieux agricoles sur les terrains du Conservatoire

Il est possible de décliner ces engagements institutionnels sur les différents types de terres agricoles que le Conservatoire a acquises ou se propose d'acquérir.

Les zones humides herbagères, naturelles ou anthropiques (polders et marais)

Ce type d'espace - comme la Camargue ''sauvage'' les dunes et arrières dunes du Cotentin, les marais atlantiques etc. -, constitue une fraction significative du patrimoine du Conservatoire. Leur gestion par l'élevage herbager extensif a été et demeure recommandée. Elle doit s'accompagner d'un gestion hydraulique cohérente avec les dynamiques des couverts que l'on entend préserver, une question qui ne peut être que rarement résolue à la seule échelle des terrains propriété du Conservatoire.

Cette gestion extensive se heurte de plus en plus à la difficulté de trouver des élevages « potentiellement candidats », du fait de la disparition de cette activité et/ou de son repli sur des systèmes où l'alimentation animale repose moins sur le pâturage. Dans ce cas, différentes solutions peuvent être envisagées.

- L'installation ex nihilo d'un élevage, dès lors qu'il est possible de le faire sur une structure viable, c'est-à-dire de dimension suffisante, proposant différents types de milieux et de couverts permettant de couvrir l'intégralité des besoins des troupeaux avec un niveau raisonnable de sécurité face aux aléas météorologiques, et des bâtiments fonctionnels. Ces éléments indispensables ne sont pas forcément faciles à réunir.
- Une gestion assurée par des éleveurs « transhumants » d'origine plus lointaine, ne venant sur le site qu'à des périodes qui conviennent tout à la fois à leur projet de production et à la dynamique des couverts végétaux. Une telle solution est souvent plus simple à mettre en œuvre, mais elle se heurte également à des difficultés de « recrutement » autant que de conciliation d'objectifs.
- Une gestion en régie propre par le gestionnaire du site, dont l'expérience montre qu'elle pose souvent de nombreux problèmes pratiques et qui de ce fait ne s'avère que rarement efficace.

Quand, faute de candidats crédibles aucune solution pastorale ne peut être trouvée, d'autres formes de valorisation agricole extensive peuvent être envisagées, y compris sous forme de projets expérimentaux ou de productions de niche « à haute valeur agrobiodiversité . A défaut,l'hypothèse d'une « renaturation » des sites, c'est-à-dire l'abandon de toute forme de gestion agricole peut être envisagée. Elle peut, dans certains cas, inclure une remaritimisation, en particulier lorsque les risques de salinisation sont élevés.

Un tel choix de libre évolution implique de « renoncer » à préserver certains milieux considérés comme ayant une valeur patrimoniale. Il est pleinement légitime dès lors que les milieux agricoles ou pastoraux, apparaissent toujours comme le fruit du croisement entre des conditions écologiques et socioéconomiques et que celles-ci sont désormais devenues caduques. Il ne pourra toutefois être accepté qu'à condition d'apporter une claire démonstration des bénéfices attendus.

Les landes et autres milieux d'intérêt écologique et paysager reconnu

Les landes atlantiques, notamment présentes sur le littoral breton, les maquis et garrigues méditerranéens ou encore la plaine de Crau, font partie du patrimoine paysager et écologique protégé par le Conservatoire. Ces milieux souvent associés à des sols pauvres aux pH extrêmes, soumis à des conditions climatiques difficiles (vents forts, sécheresses régulières …), à faible

potentiel agricole, ont été façonnés au long des siècles par des pratiques pastorales extensives, très souvent associées à des brulis volontaires réguliers. À la différence des zones humides, ces milieux sont généralement moins exposés aux risques de submersion et de salinisation.

La dynamique de fermeture sous l'effet de la déprise menace certaines espèces animales et végétales remarquables, parfois endémiques (centaurée de la Clape, tortue d'Hermann…) dont les populations dispersées présentent de faibles effectifs. Le risque principal pour la biodiversité et la valeur paysagère culturelle demeure cependant lié aux incendies incontrôlés, dont l'occurrence et l'ampleur des effets augmentent avec l'accroissement de la biomasse combustible et l'aggravation des sécheresses liée au changement climatique.

Le maintien de l'élevage joue un rôle significatif dans la conservation de ces milieux en réduisant la biomasse combustible. La situation est ici contrastée. En Corse et en Camargue, les installations pastorales restent dynamiques, mais la tendance générale est au recul d'un agropastoralisme fonctionnel, c'est-à-dire répondant aux enjeux écologiques de ces milieux.

Les solutions proposées pour les zones herbagères humides peuvent être appliquées ici. Et lorsque le maintien d'un élevage n'est plus possible, deux alternatives principales peuvent être explorées :

- Le développement de projets agricoles à « haute valeur agrobiodiversité », intégrant éventuellement des pratiques innovantes ou expérimentales, plutôt à petite échelle mais avec une forte pertinence écologique.
- Le choix d'une libre évolution, consistant à laisser se développer les dynamiques naturelles de fermeture du milieu. Cette option suppose une évaluation préalable des bénéfices écologiques attendus et une acceptation du changement de paysage. Elle ne peut pas être prise sans considérer leurs conséquences en termes d'accroissement du risque incendie.

Les « grands » espaces cultivés

Ces espaces concernent principalement les secteurs où l'agriculture est plus intensive, comprenant les cultures légumières (notamment en Bretagne), les grandes cultures et la viticulture de méditerranée. La proportion des espaces cultivés est faible au regard du domaine agricole du Conservatoire (6 % des surfaces agricoles acquises). Mais leur proportion tend à augmenter. Après avoir acheté prioritairement les espaces naturels qui constituaient le cœur de sa politique d'acquisition, le Conservatoire est de plus en plus amené à négocier des terres à vocation agricole dont la maîtrise foncière permet de construire des périmètres de protection cohérents. En Bretagne, les terres cultivées représentaient 4% des acquisitions sur la période 2007-2017, elle représentait 8% sur la période 2018-2022. De la même manière, la part des terres agricoles (cultivées ou non) est passée de 13% à 27 % entre ces deux périodes[1]. Cette tendance observée en Bretagne est en partie liée à la politique de la délégation impliquée dans le programme régional des baie algues vertes, piloté par la préfecture. Elle mériterait d'être confirmée à l'échelle des autres façades littorales

L'intervention du Conservatoire dans ces milieux vise à enclencher une transition progressive des pratiques agricoles. Les objectifs portent essentiellement sur la réduction voire l'abandon des intrants de synthèse, le choix de cultures adaptées au milieu, moins gourmandes en eau et la mise en place d'infrastructures agroécologiques pour améliorer la résilience écologique des parcelles, et restaurer ou maintenir des continuités écologiques et connexions fonctionnelles entre espaces cultivés, boisés, humides, etc. Ces surfaces peuvent alors participer activement à un maillage écologique cohérent à l'échelle du territoire.

[1] D'après les conclusions du stage d'Inès Normand « les parcelles agricoles dans la stratégie et l'action du Cdl » - 2024

L'acceptation de ces évolutions par les exploitants est très dépendante de leur impact sur l'économie de l'exploitation : plus la part des surfaces concernées est importante, plus les changements demandés peuvent s'avérer difficiles à mettre en œuvre Ces transitions supposent donc un accompagnement technique et économique des exploitants, afin de sécuriser les évolutions de pratique mais aussi de tenir compte des freins culturels et des représentations professionnelles qui peuvent s'y exprimer.

Ces cultures peuvent se situer en contexte vulnérable - zones basses littorales exposées à la remontée du niveau de la mer, ou en retrait du trait de côte. Dans les secteurs exposés aux intrusions marines et à la salinisation des sols, les modèles agricoles intensifs sont fragilisés. Leur pérennité est conditionnée à une adaptation profonde des pratiques. Le Conservatoire doit alors favoriser une transition progressive vers des pratiques plus résilientes : reconversion partielle en prairies pâturées, introduction de cultures tolérantes au sel, voire expérimentation de cultures halophiles. Une autre option, notamment en l'absence de projet agricole adapté, peut consister à s'orienter vers une libre évolution du milieu, éventuellement accompagnée d'une réouverture à la mer.

Les « friches littorales »

Le terme de « friches littorales » recouvre ici une diversité de situations : anciennes terres agricoles en déprise, espaces enclavés en contexte urbain ou périurbain, ou terrains abandonnés suite à des changements d'usage ou à des mutations foncières. Ces espaces délaissés par l'agriculture, deviennent de potentiels espaces à urbaniser. Pour le Conservatoire, leur intérêt réside dans leur potentiel d'accueil pour de nouveaux usages agricoles ou de reconquête écologique.

Le Conservatoire est de plus en plus sollicité pour intervenir sur ces friches, notamment par les collectivités souhaitant y développer des projets d'agriculture de proximité. La stratégie du Conservatoire consiste à apprécier au cas par cas, leur valeur écologique et à orienter les choix par exemple soit vers des formes d'agriculture compatibles avec la proximité urbaine et respectueuses des dynamiques naturelles, soit vers la friche conservée en libre évolution, à condition de pouvoir la connecter à un réseau de milieux naturels existants, dans une logique de trame écologique littorale.